

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, Mmes LEREFIT, DESTRUDEL, GUIDEMANN, MM.PETIT, JOUBERT, GALIEN et GOLFRIN.

Absente : Mme REMMEAU, M. GALIEN a donné pouvoir à M. BINET, M. GOLFRIN a donné pouvoir à M. PETIT

Secrétaire de séance : Mme LEREFIT

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N° 16/2018 : Bail emphytéotique « Chaumière aux Orties »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, avait été conclu le 19 juillet 1993 entre la commune et le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, concernant l'immeuble cadastré section B n°556, afin d'y aménager le musée du sabotier devenu actuellement « Chaumière aux Orties ». Le Parc naturel régional des boucles de la Seine-Normande souhaite que ce bail soit transféré à la Communauté de Communes Roumois-Seine qui a maintenant la vocation tourisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- décide de transférer ce bail emphytéotique à la Communauté de Communes Roumois-Seine, sous réserve que ce bien reste utilisé pour un usage social ou culturel
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

N° 17/2018 : Bail emphytéotique « Musée du Sabot » et « Four à Pain »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Roumois-Seine qui a la vocation tourisme, souhaiterait que soit signé un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans à titre gratuit avec la commune, concernant les propriétés suivantes :

- « Musée du sabot » cadastré section B n°490
- « Four à Pain » cadastré section B n° 387

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- décide d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans à titre gratuit avec la Communauté de Communes Roumois-Seine, pour les immeubles cités ci-dessus sous réserve que ces biens restent utilisés pour un usage social ou culturel et précise qu'aucune construction ne pourra être effectuée sans l'accord de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce bail.

N° 18/2018 : Demande de subvention au titre de la DETR

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments publics.

Concernant la Maison des Associations, nous prévoyons d'engager la mise en conformité des locaux au cours de l'année 2019 : remplacement de la porte extérieure, de la porte du SAS intérieur, aménagement d'une place de parking, allée, rampe d'accès, ainsi que divers travaux de plomberie, pour un montant total de 13 570 HT.

Considérant l'importance des travaux au regard des finances de la commune, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

Questions diverses

- Repas des Anciens : Il aura lieu le 14 octobre à la Brasserie des Ifs, MM. BINET et MARGOT sont chargés des invitations et M. DELAMARE du menu
- Le chemin de la Croix Ste Marie a été classé dans le plan départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée
- Une réunion se tiendra avec l'ONF le 12 novembre à la mairie de Routot
- L'arbre de Noël offert aux enfants de la commune aura lieu le jeudi 27 décembre
- Il est évoqué la mise en place d'une grille sous le porche de l'église à discuter avec nos mécènes